



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de l'Yonne

Commune de Courgis

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L. 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° DDT-SERI-2011-0092

du 05 SEP 2011

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui non

Approuvé par arrêté préfectoral N° DDT-SERI-2010-0049 Aléas Ruissellements et
coulées de boues

Périmètre : Commune date 24 décembre 2010

Les documents de référence sont :

PPR ruissellement cartographies des aléas et du zonage – note de présentation - règlement Consultable sur Internet

Consultable sur internet

Site internet : www.yonne.equipement-agriculture.gouv.fr

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 2010-1254 du 10 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité très faible où il n'y a pas de prescription parasismique particulière : aucune secousse d'intensité supérieure à VIII n'y a été observée historiquement.

5. Pièces jointes – Cartographie permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Cartes des aléas et zonage PPR ruissellement

6. Informations complémentaires sur les risques majeurs

- Dossier communal synthétique (DCS) consultable en commune et préfecture.
- Informations sur les risques liés au retrait et gonflement des argiles et cartographie des aléas consultables sur le site www.argiles.fr.
- Liste des arrêtés de catastrophes naturelles sur le site Prim.net : « ma commune face au risque majeur ».

Date d'élaboration de la présente fiche : septembre 2011